

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE DE DIRECTION COUTANCES TOURISME *Portes du Cotentin*

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h, le comité de direction de Coutances tourisme Portes du Cotentin, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Coutances, sous la présidence de Madame Valérie LECONTE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
2. Information « Coutances mer et bocage de demain » - groupe de travail d'élus,
3. Label Village Patrimoine,
4. Fixation des dates des comités de direction pour 2024,
5. Décision modificative budgétaire n°1,
6. Questions - informations diverses
→ Point d'étape sur les Zendurances.

Présent(e)s

- Mesdames Sylvaine BOURY, Catherine DE LA HOUGUE, Rose-Marie DUVAL, Béatrice GOSSELIN, Dominique IMBERT, Valérie LECONTE, Martine LE MEUR-TIPHAIGNE, Valérie MERLEN.
- Messieurs Jean-Luc BONNIER, Jacky BRIONNE, Philippe D'ANTERROCHES, Philippe HARDY, Martial SALVI, Jean-Louis SION, Yves STURBEAUX.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir

- Monsieur Frédéric DHOMBRES ayant donné pouvoir à Madame MERLEN.
- Madame Aurélie GIGAN ayant donné pouvoir à Madame DUVAL.
- Madame Françoise GUILLON ayant donné pouvoir à Madame LECONTE.
- Madame Anne VILLAIN ayant donné pouvoir à Monsieur SION.

Absent(e)s excusé(e)s

- Mesdames Anne HAREL, Pauline LAINE, Sophie LENOTRE.

Absent(e)s

- Madame Majda TARDY-ZLASSI.
- Monsieur Jacky GAILLET.

Invité(e)s

- Madame Janick GAILLARD-PRETI, *agent comptable de l'EPIC (excusée),*
- Monsieur Jacky BIDOT, *président de Coutances mer et bocage (excusé),*
- Monsieur Jérôme MARIE, *DGS de Coutances mer et bocage,*
- Monsieur Laurent MAZURIE, *DGSA de Coutances mer et bocage (excusé),*
- Monsieur Olivier CHABERT, *DGA de Coutances mer et bocage (excusé),*
- Monsieur Daniel HELAINE, *Vice-président Coutances mer et bocage chargé des relations avec les communes, de la culture et du patrimoine,*
- Madame Adeline HELAINE, *directrice-adjointe de Coutances Tourisme,*
- Monsieur Guillaume OURSIN, *directeur de Coutances Tourisme.*

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume OURSIN.

Madame LECONTE remercie les présents, excuse les absents, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h05. Madame LECONTE invite Monsieur HARDY, nouvellement nommé au sein du comité de direction, à se présenter.

N° 1 - Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de Madame LECONTE, présidente, le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction qui a été préalablement adressé à l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction (présents lors de la dernière séance) VALIDENT le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances tourisme, Portes du Cotentin.

Ainsi fait et délibéré.

N° 2 - Information « Coutances mer et bocage de demain » - groupe de travail d'élus

Madame LECONTE donne la parole à Monsieur Daniel HELAINE, Vice-président de Coutances mer et bocage chargé des relations avec les communes, de la culture et du patrimoine, ainsi qu'à Monsieur Jérôme MARIE, Directeur général des services de Coutances mer et bocage afin qu'ils présentent conjointement le bilan du groupe d'élus chargés de mener une réflexion sur la gestion des compétences de la communauté de communes.

M. Jacky BIDOT, Président de Coutances mer et bocage, a demandé en octobre 2022 qu'un groupe d'élus volontaires soit constitué pour mener une réflexion sur les orientations de la communauté. Au total 23 élus ont intégré ce groupe de travail : 8 vice-présidents de Coutances mer et bocage, 11 conseillers communautaires et 4 maires de communes du territoire qui ne font pas partie du conseil communautaire.

Un premier atelier a été mené le 29 novembre 2022 où il a été jugé nécessaire que tous disposent d'un socle d'information commun sur chaque compétence pour mener la réflexion sur la trajectoire à définir pour 2024-2026.

Monsieur MARIE a donc demandé à chaque service d'établir une « fiche mission » relatant l'historique du service, les actions menées, le coût de fonctionnement, la masse salariale, les locaux utilisés et les perspectives du service.

D'autres ateliers ont été menés en mars puis en mai pour permettre d'identifier les priorités politiques et définir les orientations et pistes d'actions à mener.

En juin, les conclusions du groupe de travail ont été présentées au président, au bureau communautaire puis au conseil communautaire du 23 septembre 2023.

Monsieur MARIE précise que la demande du président a été faite en amont de la construction budgétaire pour l'année 2023 et a amené à se poser la question de savoir si

la collectivité n'était pas sur-dotée en matière de compétences. Très rapidement, il a été jugé dommageable, au regard des compétences et des missions réalisées, que la collectivité renonce à certaines compétences car elles permettent une cohérence en terme d'aménagement du territoire mais également elles garantissent une équité des services rendus aux citoyens. L'enjeu n'était donc pas de supprimer des compétences mais de réfléchir à les mener différemment.

Monsieur HELAINE présente les conclusions synthétiques de ce groupe. Il en ressort les éléments suivants :

- La collectivité est confortée dans son rôle d'aménageur du territoire,
- La collectivité est garante de transversalité et d'équité en terme de services rendus,
- L'exercice des principales compétences (y compris le scolaire) doit être conservé,
- Certaines compétences doivent être ajustées notamment en terme de redéfinition du champ d'intervention
- Il est impératif que le dialogue soit accentué pour prévenir d'éventuels dysfonctionnements ou malentendus.

Monsieur MARIE dresse le bilan détaillé des constats faits et perspectives envisagées pour chaque compétence : le sport, la santé, les affaires scolaires, la voirie, la transition écologique, l'eau et l'assainissement, France Services, les déchets, la culture et patrimoine, l'habitat et le tourisme.

En ce qui concerne la **compétence tourisme**, il a été reconnu une croissance de l'activité touristique du territoire depuis 3 années environ. Toutefois, quelques points de vigilance ont été notés à savoir :

- Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre le développement de l'activité touristique sur le territoire et le respect de l'environnement et le « bien vivre » des habitants et la capacité d'accueil de la destination. Cet équilibre doit être trouvé pour permettre notamment de répondre aux entreprises en demande de logements pour pouvoir recruter.
- Une complémentarité entre les offices de tourisme et les associations locales doit être accentuée pour la mise en valeur des événements locaux.
- La dénomination de l'EPIC ne devrait-elle pas être revue pour permettre d'identifier le territoire un peu plus dans son intégralité ?

Monsieur MARIE souligne que le tourisme est une compétence qui n'a pas fait tant débat et qui est pleinement reconnue pour son professionnalisme, son expertise et sa nécessité pour le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Madame LE MEUR-TIPHAIGNE s'étonne du déséquilibre entre les forces et les faiblesses de la compétence qui ont été mises en évidence dans un graphique « Vue d'ensemble » réalisé lors d'un atelier. Seules des faiblesses sont exprimées dans ce graphique. Faut-il plutôt l'interpréter comme une méconnaissance plutôt que comme des points négatifs ?

Monsieur MARIE rassure les membres en expliquant la méthode utilisée lors des ateliers. Les points verts expriment des positions à conforter et les points rouges, des positions à questionner. A aucun moment, il n'y a eu un reproche fait sur les actions menées pour le tourisme. Le gros sujet ayant fait débat pour la compétence tourisme est la saturation de l'habitat empêchant parfois les recrutements de certaines entreprises locales.

Monsieur HELAINE confirme la méthode.

Monsieur MARIE : l'enjeu est de promouvoir l'attractivité de la destination en dehors de la saison touristique en développant les ailes de saison. La destination étant déjà suffisamment fréquentée en saison.

Monsieur SION : dans le cadre des préconisations faites sur le développement de la communication, il serait intéressant que la fiche détaillant les missions réalisées par l'EPIC soit adressée à tous les élus afin de limiter les malentendus ou éventuels dysfonctionnements perçus (cf. annexe p.12 du présent compte-rendu).

Madame LECONTE exprime son souhait d'aller valoriser le travail de l'EPIC auprès des maires du territoire car nombreux sont ceux qui ignorent l'amplitude des actions menées par le service sur le territoire.

Madame GOSSELIN : il faut être vigilant sur le surnombre du flux touristique sur la saison et la capacité du territoire à accueillir et qu'il faille plutôt mettre l'accent sur les périodes hors-saison mais il faut continuer, tout de même, à développer la moyenne saison pour conserver tout le travail en amont qui a été mené pour rendre ce territoire attractif. Il ne faut pas déléster la promotion de la moyenne et haute saison.

Madame GOSSELIN souligne un point négatif concernant la mobilité douce. Le territoire est très dépourvu en matière d'itinéraires à vélo. Même si la compétence est en partie départementale, il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont il serait possible de développer des circuits vélos qui permettraient de rejoindre les communes et les plages. Il faut mobiliser les communes sur un plan vélo pour faire avancer la compétence départementale.

Madame DE LA HOUGUE : il existe un service mobilité à Coutances mer et bocage avec une commission dédiée à la mobilité douce qui réfléchit et travaille sur ce sujet. Le plus difficile est de mobiliser toutes les communes pour travailler en pleine synergie sur le projet commun.

Monsieur D'ANTERROCHE : il a été acté que le département redonne des circuits vélo à Coutances mer et bocage mais la condition était que ces circuits soient en bon état. Le travail de remise en état est en cours et la collectivité est en attente du retour du département. Certains circuits seront modifiés car en l'état ils sont un peu trop littoraux et pas assez bocagers.

Madame DE LA HOUGUE confirme une avancée du travail sur le sujet en fonction des moyens et des possibilités.

Monsieur MARIE précise que la démarche de la collectivité n'est pas de créer des pistes cyclables pour toutes les communes mais de miser sur des itinéraires dédiés sur les routes communales où la signalisation indique la priorité aux vélos.

Madame GOSSELIN : il faut rester vigilant sur les zones partagées sur des axes fréquentés qui restent pour de nombreuses portions dangereuses à pratiquer, notamment en famille. Parfois, il existe des chemins qui peuvent être pratiqués en les aménageant à minima en recouvrant de petits graviers par exemple.

Madame DE LA HOUGUE : il faut harmoniser le travail de chaque commune pour éviter des débuts de pistes cyclables sans aboutissement. C'est tout le travail de la commission.

Monsieur MARIE incite les membres à participer aux commissions mobilité mais souligne que Coutances mer et bocage est dans l'incapacité de financer des pistes cyclables sur tout le territoire. La transformation de certains chemins de randonnée en itinéraire vélo nécessite des aménagements et génère des coûts que Coutances mer et bocage n'est, aujourd'hui, pas en capacité de financer.

Madame DE LA HOUGUE revient sur le sujet de la méconnaissance des élus des missions menées par le service tourisme. La culture subit la même remarque. La culture et le tourisme travaillent ensemble car beaucoup de projets se rejoignent. La communication sur les missions des services est donc importante.

Monsieur SION confirme le travail en collaboration avec la culture. De nombreux projets se croisent comme par exemple le projet « Les Rayonnantes » qui a conduit à la conclusion de partenariats entre plusieurs services et notamment : le tourisme, la culture, les communes, les associations locales etc... Les actions menées par une compétence peuvent donc impacter d'autres compétences.

N° 3 - Label Village Patrimoine

Madame LECONTE donne la parole à Monsieur Jacky BRIONNE, membre du jury des attributions du label Village Patrimoine.

Village Patrimoine est une association qui a plus de 20 ans et qui s'est créée dans la Baie du Mont Saint-Michel. Le label s'adresse aux communes rurales de moins de 2 500 habitants, qui sur la base du volontariat, souhaite mettre en valeur son petit patrimoine par la connaissance des populations locales. Ce label Village Patrimoine leur permet de monter des projets fédérateurs autour de la connaissance, la sauvegarde et la valorisation de leurs patrimoines matériel, immatériel et naturel.

S'appuyant sur une réelle implication de la population locale pour s'approprier et faire vivre son patrimoine, au travers d'actions (parcours d'interprétation, visites, ouvertures au public, etc.), le label Village Patrimoine a pour objectifs :

- De constituer un **outil de développement** pour le réseau territorial, participer à l'attractivité des villages ruraux, partager les expériences et connaissances,
- De **participer au développement** de différentes formes de **tourisme responsable** : agritourisme, slow tourisme, tourisme vert, tourisme patrimonial et culturel...

Attribué pour 5 ans, il repose sur un cahier des charges national qui se décline en 5 thèmes majeurs :

- La qualité architecturale de la commune,
- La qualité urbanistique et paysagère,
- Les savoir-faire, les fêtes et les traditions,
- Agriculture et terroir,
- Accueil, cadre de vie et tourisme.

Au préalable de l'engagement, le **cahier des charges** est mis à la disposition des élus afin qu'ils puissent faire leur propre auto-évaluation. Pour l'obtention de ce label, il est indispensable que la commune adhérente dispose de personnes volontaires prêtes à devenir « **guides de village** » pour transmettre et/ou faire découvrir les valeurs, les fêtes et coutumes locales, les richesses patrimoniales, architecturales... dont est dotée la commune. Il ne s'agit pas que du patrimoine bâti, mais aussi du patrimoine naturel et immatériel.

Madame LECONTE demande si la structure adhérente doit obligatoirement être communale.

Monsieur BRIONNE répond positivement. Les structures intercommunales ne rentrent pas dans le cadre de ce label qui met l'accent sur le fait que chaque commune est authentique et dispose de ses propres savoir-faire, richesses locales à valoriser... L'esprit village est au cœur de cette démarche. La structure porteuse chargée d'accompagner les communes peut être intercommunale mais le label s'inscrit lui localement.

Le territoire de Villedieu-intercom n'est pas représenté tout comme celui de Coutances mer et bocage.

Il faut mobiliser les communes pour les inciter à adhérer pour faire découvrir ses richesses locales. Chaque commune doit disposer de volontaires bénévoles pour être guide de village et de développer un tissu étroit avec les écoles primaires et y former de futurs ambassadeurs du patrimoine.

L'adhésion au label engage un coût :

- 0,25€ / habitant pour la commune adhérente,
- 10€ / association porteuse des actions locales,
- 25€ / par village adhérent pour les EPCI ou Office de tourisme, structure relais de proximité.

L'idée est de développer le label sur le territoire de Coutances mer et bocage en faisant de Coutances Tourisme une structure relais pour accompagner les communes à se lancer dans la démarche. Villedieu-Intercom va également adhérer à ce label via son office de tourisme.

Après l'exposé de **Monsieur BRIONNE**,

Madame LE MEUR-TIPHAIGNE porte un intérêt à ce label qui permet à chaque commune de faire l'inventaire de ses atouts et incite les élus à prendre conscience des richesses de son territoire quelle que soit sa taille.

Monsieur SION : toutes les communes disposent d'un petit patrimoine à mettre en valeur (un chemin, un arbre, un pigeonnier...). Il est essentiel de faire un état précis des petits patrimoines à valoriser. Le label prendra tout son intérêt quand un ensemble de petits éléments du patrimoine seront à valoriser : un circuit découverte pourra être créé autour de ce patrimoine, une communication autour de ces circuits pourra être mise en place, la transmission de ces savoirs par des populations locales permettra de faire connaître la commune, la faire connaître et/ou la mettre en valeur.

Madame LECONTE : ce qui serait intéressant, c'est d'interroger les habitants pour faire un état des éléments qui pour eux méritent d'être connus.

Monsieur BRIONNE : lors de la visite diagnostic, le jury est invité à faire une visite découverte des villages.

Monsieur D'ANTERROCHES : quelle est la réaction des propriétaires de biens privés, qui souvent, souhaitent préserver leur « trésor », lorsqu'on leur demande d'ouvrir leur propriété pour la faire découvrir.

Monsieur BRIONNE : le label repose sur une bonne communication avec les habitants et au fil du temps ils se prennent au jeu du guide village et transmettent d'eux même leur connaissance sur le territoire. L'engagement dans ce label nécessite un soutien logistique et administratif pour les communes adhérentes et c'est là le rôle des structures relais. C'est une démarche qui fédère les communes entre elles.

Madame LE MEUR TIPHAIGNE : quel est le coût pour une structure relais ?

Madame LECONTE : le coût pour les structures relais de proximité est de 25€ par commune adhérente.

Monsieur SION : quelle est la position de Villedieu Intercom dans l'engagement de ce label ?

Monsieur BRIONNE : Villedieu-Intercom devrait adhérer, le label est porté à l'ordre du jour de leur prochain comité de direction.

Madame LECONTE demande aux membres du comité de direction de se positionner face à l'adhésion au label pour que Coutances Tourisme devienne structure relais de proximité pour lancer le label sur le territoire de Coutances mer et bocage en partenariat avec l'office de tourisme de Villedieu Intercom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT l'adhésion à Village Patrimoine pour que l'EPIC Coutances tourisme, Portes du Cotentin devienne « structure relais de proximité ».

Ainsi fait et délibéré.

N° 4 - Fixation des dates des comités de direction pour 2024

Vu l'article 5 des statuts de Coutances Tourisme et en vertu de l'article R.133-6 du Code du Tourisme,

Il est précisé que le comité de direction se réunit au moins six fois par an sur convocation de sa présidente qui en fixe l'ordre du jour.

Propositions de dates pour les comités de direction 2024 :

- 19 février (vote du budget) à 18h, salle du conseil mairie de Coutances,
- 15 avril à 18h, salle du conseil mairie de Coutances,
- 24 juin à 18h, salle du conseil mairie de Coutances,
- 9 septembre à 18h, salle du conseil mairie de Coutances,
- 14 octobre à 18h, salle du conseil mairie de Coutances,
- 16 décembre à 18h, salle du conseil mairie de Coutances.

Après l'exposé de Madame LECONTE,
Après en avoir délibéré,

Les membres du comité de direction valident les dates telles que présentées pour la tenue des comités de direction pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du comité de direction VALIDENT les dates des comités de direction pour 2024 telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré.

N° 5 - Projet de décision modificative budgétaire n°1

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 133-7, R. 133-10 et R. 133-15,

Vu l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de l'EPIC votés par le comité de direction sont soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Vu l'article 6 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme portes du cotentin,

Vu la délibération du comité de direction en date du 7 mars 2023, lequel a adopté le budget de l'EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin pour l'année 2023,

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le comité de direction à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

L'adoption de décisions modificatives permet l'ouverture de crédits nouveaux en dépenses et en recettes au cours de l'exercice (compétence exclusive de l'assemblée délibérante). Faisant partie intégrante du budget, elles doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget.

Toutefois, le document budgétaire ne doit reproduire que les pages de la maquette impactées par les nouvelles autorisations, y compris les annexes conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, au budget voté pour l'année 2023 et à la convention signée avec la communauté Coutances mer et bocage pour la commercialisation des gîtes communautaires de Boisroger et du domaine des Maisons

Desnos à Tourville-sur-Sienne, l'EPIC Coutances Tourisme a réalisé la vente de séjours touristiques pour ces hébergements.

La valorisation budgétaire de ces locations a été estimée à 75 000 € pour l'année 2023, du fait de l'arrêt des locations au gîte de Boisroger à compter du 30 juin. Toutefois, les nombreuses demandes touristiques reçues pour l'année 2023 (pour la saison estivale mais surtout également hors-saison estivale) ont généré un chiffre d'affaire supérieur aux prévisions.

Au 30 septembre, les séjours commercialisés représentent une recette brute de 84 263,50 €, soit 80 609,50 € net après déduction des commissions retenues dans le cadre du mandat de gestion signé avec Labels Manche. D'autres demandes de séjour sont à prévoir jusqu'au 31 décembre.

Il est proposé une décision modificative n°1 de la section d'investissement du budget primitif de l'EPIC Coutances Tourisme pour un montant de 15 000 €. Cette modification vient augmenter les postes suivants :

- 458123 : opérations pour compte de tiers : + 15 000 € (en dépenses d'investissement),
- 458223 : opérations pour compte de tiers : + 15 000 € (en recettes d'investissement),

Le montant de la section d'investissement du budget pour l'année 2023 se porte donc à 133 288,26 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap.	Art modifié	Libellé	Budget voté	Proposition nouvelle	Vote	Total
21		Immobilisations corporelles	43 288.26 €			43 288.26 €
		Total dépenses d'équipement	43 288.26 €			43 288.26 €
4581	458123	Total des opérations pour compte de tiers	75.000.00 €	15 000.00 €		90 000.00 €
		Total dépenses réelles d'investissement	118 288.26 €	15 000.00 €		133 288.26 €
		TOTAL	118 288.26 €	15 000 €		133 288.26 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap.	Art modifié	Libellé	Budget voté	Proposition nouvelle	Vote	Total
4582	458223	Total des opérations pour compte de tiers	75 000.00 €	15 000.00 €		90 000.00 €
		Total recettes réelles d'investissement	75 000.00 €	15 000.00 €		90 000.00 €
040		Op. d'ordre de transferts entre sections	22 340.00 €			22 340.00 €
		Total recettes d'ordre d'investissement	22 340.00 €			22 340.00 €
		TOTAL	97 340.00 €	15 000.00 €		112 340.00 €
		R001 solde d'exécution reporté	+ 20 948.26 €			20 948.26 €

		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	118 288.26 €	15 000.00 €		133 288.26 €
--	--	--	--------------	-------------	--	--------------

Après l'exposé de Madame LECONTE,
Après en avoir délibéré,

Le comité de direction **VALIDE** à l'unanimité des membres présents la décision modificative budgétaire telle que présentée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **VALIDENT** la décision modificative budgétaire telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré.

N° 6 - [Questions / informations diverses](#)

[Les Zendurances 2024 - Point d'étape](#)

Monsieur Jean-Louis SION fait un bilan sur l'avancement du travail déjà réalisé pour l'organisation du projet d'expositions itinérantes pour 2024 « Les Zendurances ».

Depuis la dernière réunion du comité de direction, plusieurs communes ont été sollicitées et notamment la commune de Gratot, Regnéville-sur-Mer, Saint-Sauveur-Villages. Une exposition pourrait avoir lieu au musée Tancrede à Hauteville-la-Guichard.

Le travail avance sur les partenariats d'exposition.

De nouvelles communes ont accepté d'intégrer le dispositif pour 2024 :

→ A Agon-Coutainville, il est envisagé d'exposer au « petit office », sur le promenoir de Chausey (autour des 40 ans de l'Enduro), et à la Mare de l'Essay.

- A Roncey, des expositions autour du 80^e anniversaire du Débarquement seront présentées à la bibliothèque, d'autres expositions sur le même thème devraient être présentées dans le bourg, sur le « circuit Cobra » déjà existant et sur la place du bourg, les panneaux électoraux devraient être également utilisés pour présenter des expositions.
- A Saint-Denis-le-Vêtu, l'idée est de présenter une exposition dans la salle communale mais également d'animer le bourg par l'intervention d'une association du Cotentin « Tec-Nor » qui assure la promotion des jeux normands et notamment « la Choule ». Des initiations et/ou démonstrations seront proposées et l'association pourrait également intervenir sur d'autres communes.

D'autres communes ont renouvelé leur volonté de participer à l'édition 2024 des « Zendurances » :

- A Coutances, plusieurs expositions seront présentées : à l'Espace Saint-Nicolas (photos de Fabrice DIMIER sur le thème des Sumos et Vincent BOISOT sur le thème des Sapeurs), au cinéma de Coutances (Pierre DUCRET - Les Nomades du fleuve), aux Unelles (Bertrand GAUTHIER et Zen - Carrefour des arts), à la médiathèque, dans le quartier Claires-Fontaines en partenariat avec l'école, le FJT, le collège..., exposition photos de Sébastien BONET (Le monde de chaussette), à l'EPHAD et l'IME.
- A Hauteville-sur-Mer, sur la digue et dans le centre, une exposition des Pixellistes de la Sienne s'installera. Le Cinéma et l'office de tourisme accueilleront également des expositions (notamment des photos de Jean-Christophe HELAINE Photographe de plateau et photographe de festival + intervention du réalisateur Maxime DELAUNEY au cinéma).
- A Hauteville-la-Guichard, le musée Tancrède accueillera une exposition avec l'association Normandie Sicile sur l'histoire des Tancrède.
- A Regnéville-sur-Mer, une exposition de Philippe FAUVEL sur les havres sera présentée au château. D'autres expositions seront présentées le long du havre, au camping ou au château (Marin SCHAFFNER Constantia, Julie WINTREBERT).
- A Gratot, des expositions seront installées dans la salle de convivialité du château, sur le sentier de l'Ermitage et dans le bourg.
- A Hambye, un travail est en cours autour du sentier d'interprétation qui liera le bourg à l'abbaye. Plusieurs lieux accueilleront des expositions : la chapelle (Jean JULES alias Grégory FRANCOIS & Stéphanie GRESILLE), à l'abbaye (Bestiaire médiéval de Jean-Philippe BURNEL + accrochages bourg pour parcours), en extérieur (Marin SCHAFFNER « A la recherche de Constantia ») en extérieur et en itinérance sur le bassin de la Sienne (Hambye, Gavray, Regnéville...).
- A Saint-Sauveur-Villages sur le thème du sport autour du plan d'eau (Alexis BERG - Trails de la Manche en partenariat avec Attitude Manche) et aux Halles sur le thème du cirque (ISF).

Autres informations :

- Madame LCONTE informe les membres que la journée départementale des professionnels du tourisme 2024 aura lieu le mardi 26 mars au Parc des expositions de Saint-Lô (organisation / coordination par Attitude Manche).
- Dans le cadre du plan Vigipirate, comme toutes les administrations, passage de tous les bureaux au niveau "Urgence Attentat" (avec affichage).

→ Madame LECONTE rappelle aux membres que le prochain comité de direction aura lieu le 11 décembre à 18h. Salle du conseil municipal - mairie de Coutances, la réunion de bureau de l'EPIC aura lieu le 1^{er} décembre à 10h.

*Aucune autre question n'a été posée.
La séance est levée à 19h45.*

Fait à Coutances le 16 octobre 2023.

La présidente
Valérie LECONTE



Le secrétaire
Guillaume OURSIN



Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 16 octobre 2023.

Ce que vous voyez !

ACCUEIL

Conseil éclairé au guichet
Dispositif « hors-les-murs »
Virtuel (chat, téléphone, email, bornes tactiles)

VENTE

Services et prestations (billetteries, réservations...)
Produits boutique / en ligne

COUTANCES TOURISME

Ce que vous ne voyez pas !

TAXE DE SÉJOUR

Organisation et mise en place de la collecte
Gestion plateforme de télédéclaration
Suivi comptable de la régie
Communication / accompagnements hébergeurs
Veille et suivi des plateformes OTA

COMMERCIALISATION

Conventionnement prestataires
Paramétrages outils de vente
Caisses / ventes / boutique / stocks
Jazz In Couette
Offres de groupe

PROMOTION

Relations presse
Campagnes photos / vidéos
Presse écrite / achat publicitaires
Campagnes promotion multicanales
Spots radio

FILIÈRES RANDONNÉE

Cartographies
Gestion du balisage
Commissions itinérances

ÉDITION

Guides de destination
Agendas des animations
Circuits découverte
Guide du partenaire

DOCUMENTATION

Distribution
Gestion des stocks
Bourses d'échange

ANIMATIONS

Zic sur le zinc
Expositions / Zendurances
Partenariats (JSLP...)

DÉMARCHE QUALITÉ

Marque Qualité Tourisme
Classement préfectoral 1ère catégorie
Certification classement meublés de tourisme
Labélisation : Tourisme & Handicap, Accueil vélo, Toutourisme
Consulting qualification de l'offre

DIAGNOSTIC

Observatoire de destination
Statistique et analyse
Flux Vision Tourisme
Inventaire de l'offre de services touristiques
Bilan prestataires
Veille

COMMUNICATION DIGITALE

Gestion bases de données SIT
Site internet
Réseaux sociaux
Accueil bloggeurs
Posts et articles
Google My Business
News élus, partenaires...

ADMINISTRATIF - RH

Comité de direction
Stratégie et plans d'action
Budget / planning / obligations sociales entreprise
Campagne de recrutement saisonniers
Formation et gestion du personnel
RGPD